

## Financement de votre formation

### Vous êtes chef d'entreprise :

**Contactez : le FAFCEA** (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales)  
[accueil@fafcea.com](mailto:accueil@fafcea.com), 01 53 01 05 22 <http://www.cnams.fr/node/63#15>

Si vous êtes chef d'une entreprise artisanale des métiers du soin du corps et du visage, inscrit au répertoire des métiers, c'est ce fonds qui finance les formations destinées aux chefs d'entreprises artisanales.

**Comment obtenir cette prise en charge ? Vous devez constituer un dossier de demande de prise en charge accompagné des documents nécessaires :**

**Étape 1** – Le service formation d'EPRAXIE vous établira un devis personnalisé, un plan de formation ainsi que le formulaire pré-rempli de demande de prise en charge FAFCEA. Ce formulaire sera à signer et à cacheter par vos soins :

**Étape 2** - Un dossier complet doit parvenir au FAFCEA en un seul envoi 3 mois maximum avant et jusqu'au jour du début de la formation à cette adresse : FAFCEA - Fond d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales, 14 rue Chapon - CS 81234 - 75139 PARIS CEDEX 03. Au delà, l'organisme refusera le dossier. C'est la date de réception du dossier par le FAFCEA qui est pris en compte.

**Contactez : L'OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de votre secteur :  
[www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com) ou [www.opcalia.com](http://www.opcalia.com) / 01.44.71.99.00.

Si vous n'êtes pas chef d'entreprise des métiers du soin du corps, du visage. Il existe plusieurs OPCA, correspondant à différentes branches et secteurs. Pour trouver la vôtre, si vous ne la connaissez pas, contactez votre comptable.

**Contactez : L'AGEFICE** si vous êtes dirigeant d'entreprise non salarié non inscrit au Répertoire des Métiers.

**Contactez : L'OPCA** auprès duquel vous cotisez. Il est chargé de la prise en charge de ce type de formation.

Utilisez le plan de formation. Établi chaque année par vos soins, il récapitule les priorités de formation de vos salariés selon les besoins de votre entreprise. Vous pouvez par ce biais mettre en œuvre des formations s'inscrivant dans les catégories suivantes : - adaptation au poste de travail - évolution ou maintien dans l'emploi - développement des compétences Tous les salariés (CDI ou CDD) peuvent en bénéficier sans condition d'ancienneté. Les formations mises en œuvre se font à votre initiative.

Vous souhaitez suivre  
une formation :

Vous souhaitez faire  
financer une  
formation  
**pour vos salariés :**

**Vous êtes salarié :**

- Vous pouvez, si la formation peut bénéficier à l'activité de votre employeur, demander à ce que celle-ci soit intégrée au plan de formation de votre entreprise.
- Si la formation ne présente pas d'intérêt pour votre employeur, vous pouvez faire appel au **CIF** (congé individuel de formation). Ces formations sont gérées par le **Fongecif ou l'Opacif**.

**Vous êtes au RSA**

**ou**

**demandeur  
d'emploi :**

Si vous avez cumulé des heures de **DIF** dans votre précédent emploi, vous pouvez les mobiliser pour une formation car elles ne sont pas perdues. Ce système porte le nom de **DIF Portable**, et sa mise en œuvre se fait avec votre conseiller **Pôle Emploi**.

Le métier est inscrit dans le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) sous l'intitulé de « styliste ongulaire ». Formacode : 42030 - Code Rome : D1208

Les financements de nos formations par le Pole emploi sont plus rares à ce jour. Il peut y avoir cependant des possibilités de prises en charge pour les esthéticiennes et/ou coiffeuses. Dans ce cas, le service formation d'EPRAXIE établira un devis personnalisé et un plan de formation à remettre au conseiller de pole emploi.

Il existe aussi **l'aide individuelle à la formation** (AIF) si vous êtes en suivi pôle emploi ou en accompagnement CRP/CTP/ CSP.

Pour les demandeurs d'emplois ou les personnes au RSA qui **autofinancent** la formation, EPRAXIE vous accorde une remise de **10%** sur le coût de votre formation. Vous pourrez de plus régler votre formation jusqu'à 3 fois sans frais en fonction de la formation choisie.

**Vous êtes un  
particulier :**

Comme vous devez financer votre formation, **nous vous proposons de régler votre formation en plusieurs fois sans frais.** Contactez-nous pour découvrir nos facilités de paiement au 07 69 07 55 17.

**L'OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auprès duquel cotise votre entreprise peut financer tout ou une partie de votre formation, ainsi que les frais annexes (hébergement, repas, déplacement).

**Vous êtes en  
situation de  
handicap :**

Consultez le portail d'information du **Service Public** au lien suivant : <http://vosdroits.service-public.fr/N198.xhtml> En tant que personne handicapée, vous avez accès aux formations de droit commun ouvertes à tous les demandeurs d'emploi mais également aux formations spécifiques pour les personnes handicapées.

**Le financement par les aides de l'Agefiph** peut participer au financement de formation si vous êtes demandeur d'emploi et reconnu handicapé.

Pour évaluer vos possibilités de prise en charge, vous devez remettre un devis personnalisé et un plan de formation à votre conseiller du cap emploi. Ces documents vous seront transmis par le service formation d'EPRAXIE. Votre conseiller vous informera alors si le financement du coût de votre formation est accepté par l'organisme de l'Agefiph.

**Vous êtes âgé entre  
18 et 25 ans :**

- **Les conseillers de la Mission Locale** vous conseillent et vous accompagnent dans l'élaboration de votre projet professionnel, étape par étape. Pour évaluer vos possibilités de prise en charge, vous devez remettre un devis personnalisé et un plan de formation à votre conseiller de la mission locale.